



## Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier :

Date du repérage :

Heure d'arrivée :

Durée du repérage :

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habitabilité du logement.

**Extrait de l'Article 4-1** - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

**Extrait Art.4-2** - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

### Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : .... **Val-de-Marne**

Adresse : ..... **1, allée Pierre Puget**

Commune : ..... **94000 CRÉTEIL**

Section cadastrale BG, Parcelle(s) n°  
50

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

**Bat. S; Etage 13, Lot numéro 157, Cave  
lot N° 204, Box lot N° 92**

### Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom :

Adresse : .....

### Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **Me Arnaud MARTINEZ**

Adresse : ..... **60, rue Jean Jaures**

**94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE**

### Repérage

Périmètre de repérage : **Ensemble des parties privatives**

### Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : ..... **RIBEIRO Rui**

Raison sociale et nom de l'entreprise : ..... **Ariane Environnement**

Adresse : ..... **16 Avenue de Fredy**

**93250 VILLEMOMBLE**

Numéro SIRET : ..... **45290020200022**

Désignation de la compagnie d'assurance : ... **AXA**

Numéro de police et date de validité : ..... **10882805304 - 01/01/2025**

### Superficie privative en m<sup>2</sup> du ou des lot(s)

**Surface loi Carrez totale : 60,03 m<sup>2</sup> (soixante mètres carrés zéro trois)**

# Certificat de superficie n°



## Résultat du repérage

Date du repérage : **12/09/2024**

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :  
**Néant**

Liste des pièces non visitées :

**Cave (non localisée),  
Box (non localisé)**

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :  
**Me JOUTOTTE**

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
Entrée	3.93	3.93	
Couloir	3.57	3.57	
Plac1	0.6	0.6	
WC	1.13	1.13	
Salle de bain	4.41	4.41	
Cagibi	2	2	
Chambre 1	9.22	9.22	
Chambre 2	10.06	10.06	
Plac2	0.74	0.74	
Séjour	16.14	16.14	
Cuisine	7.7	7.7	
Plac3	0.53	0.53	
Balcon1	0	8.24	
Balcon 2	0	8.24	

Superficie privative en m<sup>2</sup> du ou des lot(s) :

**Surface loi Carrez totale : 60,03 m<sup>2</sup> (soixante mètres carrés zéro trois)  
Surface au sol totale : 76,51 m<sup>2</sup> (soixante-seize mètres carrés cinquante et un)**

Fait à VILLEMOMBLE, le 12/09/2024

Par : RIBEIRO Rui

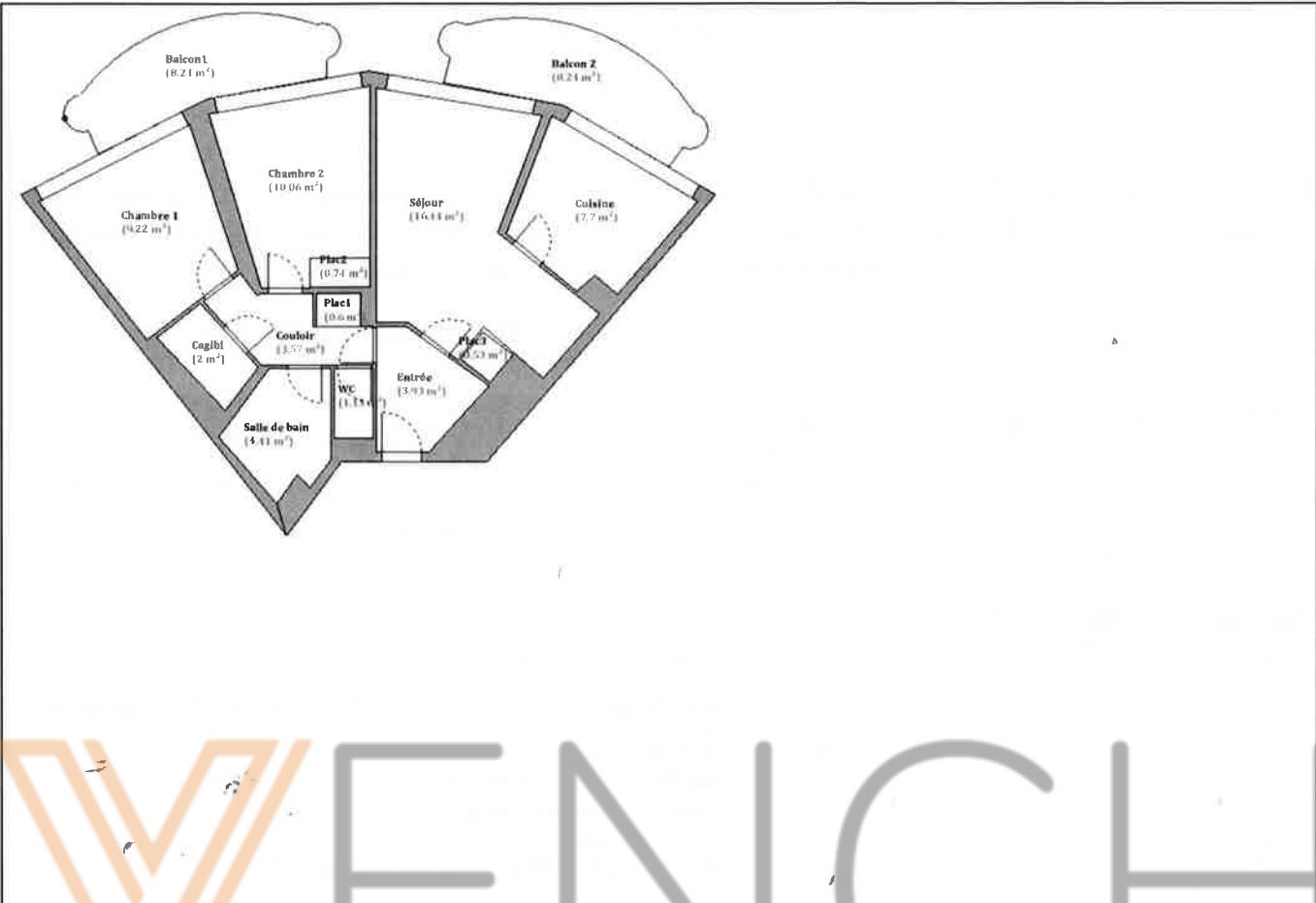
Ariane Environnement  
SARL CPER  
16 avenue de Fredy, 93250 Villemomble  
ariane.environnement@hotmail.fr  
RCS BOBIGNY 452 900 202  
CODE NAF : 7120B

Aucun document n'a été mis en annexe

# Certificat de superficie n°



Loi  
Carrez



# DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : 2494E3297686V

Etabli le : 22/09/2024

Valable jusqu'au : 21/09/2034

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économique en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>



Adresse : 1, allée Pierre Puget

94000 CRÉTEIL

Bat. S; Etage 13, 157, Cave lot N° 204, Box lot N° 92

Type de bien : Appartement

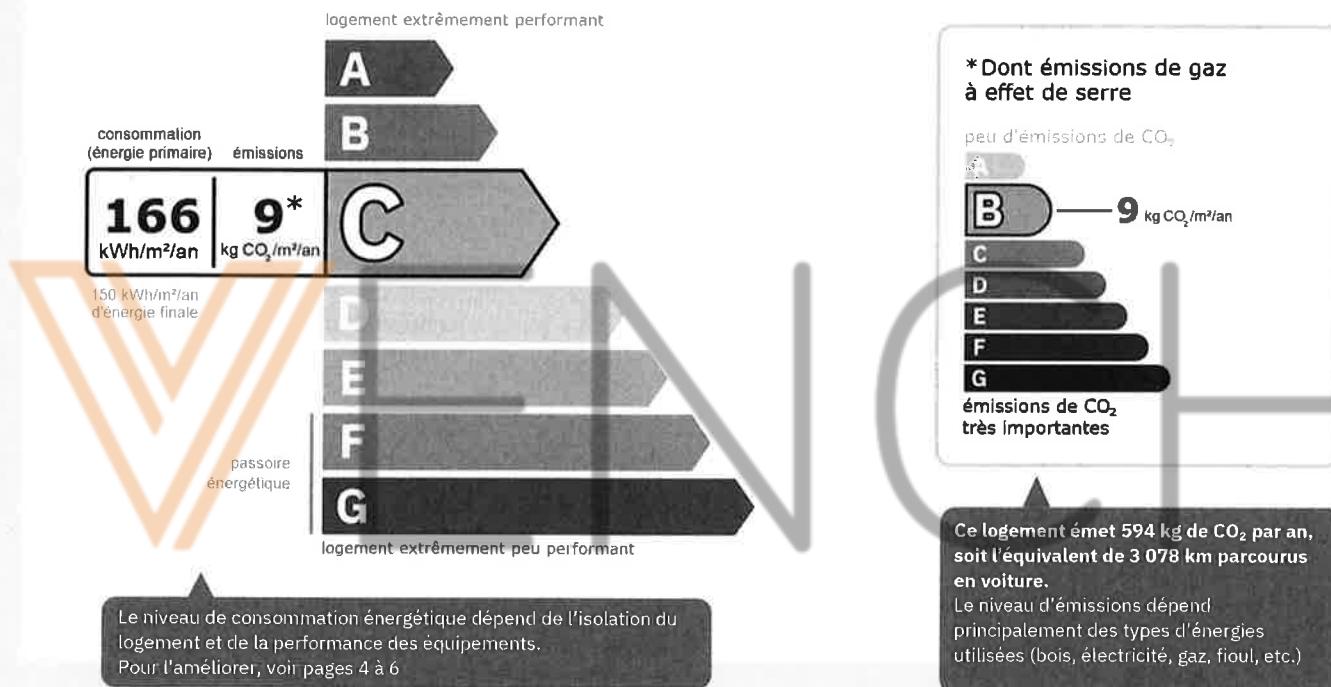
Année de construction : 1948 - 1974

Surface de référence : 60.03 m<sup>2</sup>

Propriétaire

Adresse : 1,

## Performance énergétique et climatique



## Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre 750 € et 1 060 € par an

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

## Informations diagnostiqueur

**Ariane Environnement**

16 Avenue de Fredy  
93250 VILLEMOMBLE  
tel : 01.43.81.33.52

Diagnostiqueur : RIBEIRO Rui

Email : [ariane.environnement@hotmail.fr](mailto:ariane.environnement@hotmail.fr)

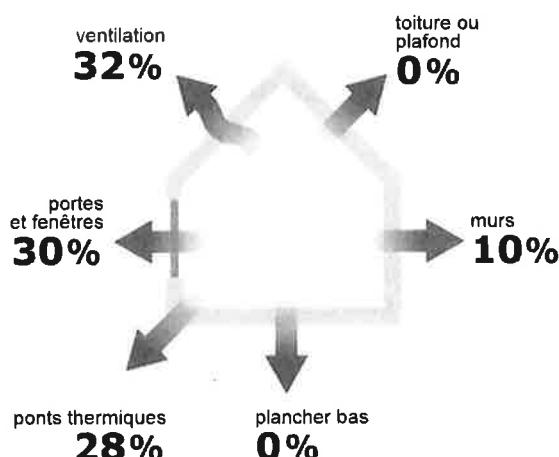
N° de certification : DTI2094

Organisme de certification : DEKRA Certification



Ariane Environnement  
16 Avenue de Fredy  
93250 VILLEMOMBLE  
tel : 01.43.81.33.52

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom, Prénom, Adresse) sont stockées dans la base de données de l'Observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page « Contacts » de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

**Schéma des déperditions de chaleur****Performance de l'isolation****Système de ventilation en place**

VMC SF Auto réglable avant 1982

**Confort d'été (hors climatisation)\***

INSUFFISANT

MOYEN

BON

Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



bonne inertie du logement

Pour améliorer le confort d'été :

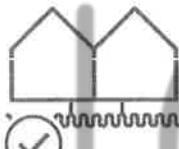


Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

**Production d'énergies renouvelables**

équipement(s) présent(s) dans ce logement :



réseau de chaleur ou de froid vertueux

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



chauffage au bois

## Montants et consommations annuels d'énergie

Usage	Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
thermomètre chauffage	Réseau de chaleur 5 653 (5 653 é.f.)	entre 420 € et 580 €	56 %
douche eau chaude	Réseau de chaleur 2 595 (2 595 é.f.)	entre 190 € et 270 €	26 %
ventilateur refroidissement			0 %
ampoule éclairage	Electricité 261 (113 é.f.)	entre 30 € et 50 €	4 %
ventilateur auxiliaires	Electricité 1 503 (653 é.f.)	entre 110 € et 160 €	14 %
<b>énergie totale pour les usages recensés :</b>	<b>10 012 kWh (9 015 kWh é.f.)</b>	<b>entre 750 € et 1 060 € par an</b>	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 104l par jour.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

## Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



### Température recommandée en hiver → 19°C

Chauder à 19°C plutôt que 21°C, c'est -22% sur votre facture soit -144€ par an

#### Astuces

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



### Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

#### Astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



### Consommation recommandée → 104l/jour d'eau chaude à 40°C

#### Astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : [france-renov.gouv.fr](http://france-renov.gouv.fr)

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

## Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 Murs	Mur en béton banché d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur l'extérieur Mur en béton banché d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur un local chauffé Mur en béton banché d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur	insuffisante
 Plancher bas	Dalle béton non isolée donnant sur un local chauffé	Sans objet
 Toiture/plafond	Dalle béton non isolée donnant sur un local chauffé	Sans objet
 Portes et fenêtres	Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'argon 18 mm à isolation renforcée / Portes-fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'argon 18 mm à isolation renforcée / Fenêtres fixes pvc, double vitrage avec lame d'argon 18 mm à isolation renforcée / Porte(s) bois opaque pleine	très bonne

## Vue d'ensemble des équipements

	description
 Chauffage	Réseau de chaleur vertueux isolé régulée, réseau isolé (système collectif). Emetteur(s): radiateur bitube sans robinet thermostatique
 Eau chaude sanitaire	Combiné au système de chauffage
 Climatisation	Néant
 Ventilation	VMC SF Auto réglable avant 1982 (collective)
 Pilotage	Sans système d'interruption

## Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 Éclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 Radiateur	Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe. Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur. Purger les radiateurs s'il y a de l'air.
 Ventilation	Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel. Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

## Recommandations d'amélioration de la performance



**Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.**



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

**1**

### Les travaux essentiels

Montant estimé : 600 à 900€

**Lot****Description****Performance recommandée****Mur**

Isolation des murs par l'intérieur.

Avant d'isoler un mur, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.

 $R > 4,5 \text{ m}^2.\text{K/W}$ **Chauffage**

Mettre à jour le système d'intermittence / régulation (programmateur, robinets thermostatique, isolation réseau)

**Eau chaude sanitaire**

Système actualisé en même temps que le chauffage

▲ Travaux à réaliser par la copropriété

**2**

### Les travaux à envisager

Montant estimé : 5700 à 8600€

**Lot****Description****Performance recommandée****Eau chaude sanitaire**

Mettre en place un système Solaire

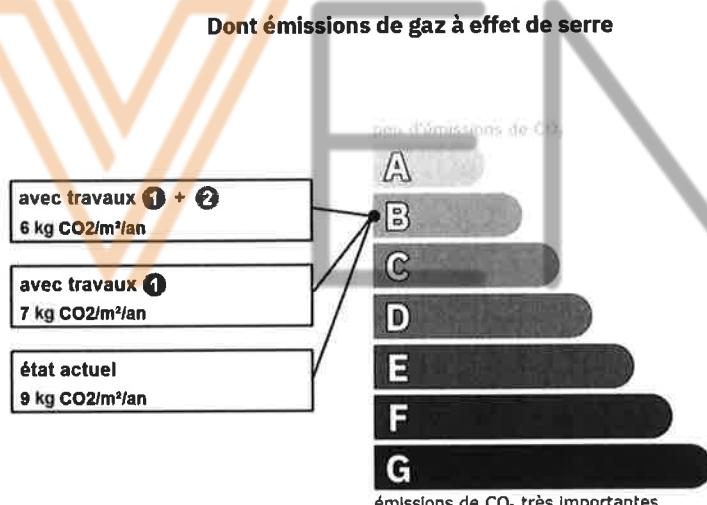
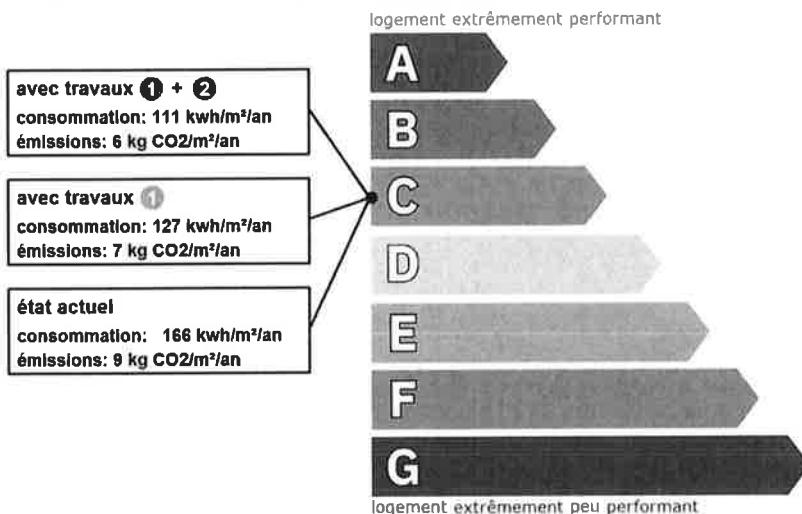
▲ Travaux à réaliser par la copropriété

### Commentaires :

Néant

## Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

### Évolution de la performance après travaux



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

## Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiquée renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

DEKRA Certification - Immeuble la Boursidière - Porte I - Rue de La Boursidière 92350 LE PLESSIS-ROBINSON (détail sur [www.info-certif.fr](http://www.info-certif.fr))

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

**Néant**

Référence du DPE : **[REDACTED]**

Date de visite du bien : **12/09/2024**

Invariant fiscal du logement : **N/A**

Référence de la parcelle cadastrale : **Section cadastrale BG, Parcelle(s) n° 50**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**

La **surface de référence** d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.

### Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarte fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarte du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarte fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarte du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

## Généralités

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	Observé / mesuré	94 Val de Marne
Altitude	Donnée en ligne	35 m
Type de bien	Observé / mesuré	Appartement
Année de construction	Estimé	1948 - 1974
Surface de référence du logement	Observé / mesuré	60.03 m <sup>2</sup>
Surface de référence de l'immeuble	Observé / mesuré	15888 m <sup>2</sup> (estimée à partir des tantièmes de copropriété)
Nombre de niveaux du logement	Observé / mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond	Observé / mesuré	2.5 m

## Enveloppe

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Mur 1 Est	Surface du mur	Observé / mesuré 5,05 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent	Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	Observé / mesuré Mur en béton banché
	Epaisseur mur	Observé / mesuré ≤ 20 cm
	Isolation	Observé / mesuré non

	<b>Surface du mur</b>	Observé / mesuré	<b>18,25 m<sup>2</sup></b>
Mur 2 Sud	<b>Type de local adjacent</b>	Observé / mesuré	<b>un local chauffé</b>
	<b>Matériau mur</b>	Observé / mesuré	<b>Mur en béton banché</b>
	<b>Epaisseur mur</b>	Observé / mesuré	<b>≤ 20 cm</b>
	<b>Isolation</b>	Observé / mesuré	<b>non</b>
	<b>Surface du mur</b>	Observé / mesuré	<b>19,25 m<sup>2</sup></b>
Mur 3 Nord	<b>Type de local adjacent</b>	Observé / mesuré	<b>un local chauffé</b>
	<b>Matériau mur</b>	Observé / mesuré	<b>Mur en béton banché</b>
	<b>Epaisseur mur</b>	Observé / mesuré	<b>≤ 20 cm</b>
	<b>Isolation</b>	Observé / mesuré	<b>non</b>
	<b>Surface du mur</b>	Observé / mesuré	<b>0,94 m<sup>2</sup></b>
	<b>Type de local adjacent</b>	Observé / mesuré	<b>des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur</b>
	<b>Surface Aiu</b>	Observé / mesuré	<b>30 m<sup>2</sup></b>
Mur 4 Ouest	<b>Etat isolation des parois Aiu</b>	Observé / mesuré	<b>non isolé</b>
	<b>Surface Aue</b>	Observé / mesuré	<b>0 m<sup>2</sup></b>
	<b>Etat isolation des parois Aue</b>	Observé / mesuré	<b>non isolé</b>
	<b>Matériau mur</b>	Observé / mesuré	<b>Mur en béton banché</b>
	<b>Epaisseur mur</b>	Observé / mesuré	<b>≤ 20 cm</b>
	<b>Isolation</b>	Observé / mesuré	<b>non</b>
	<b>Surface du mur</b>	Observé / mesuré	<b>3,5 m<sup>2</sup></b>
	<b>Type de local adjacent</b>	Observé / mesuré	<b>des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur</b>
	<b>Surface Aiu</b>	Observé / mesuré	<b>30 m<sup>2</sup></b>
Mur 5 Sud	<b>Etat isolation des parois Aiu</b>	Observé / mesuré	<b>non isolé</b>
	<b>Surface Aue</b>	Observé / mesuré	<b>0 m<sup>2</sup></b>
	<b>Etat isolation des parois Aue</b>	Observé / mesuré	<b>non isolé</b>
	<b>Matériau mur</b>	Observé / mesuré	<b>Mur en béton banché</b>
	<b>Epaisseur mur</b>	Observé / mesuré	<b>≤ 20 cm</b>
	<b>Isolation</b>	Observé / mesuré	<b>non</b>
Plancher	<b>Surface de plancher bas</b>	Observé / mesuré	<b>60,03 m<sup>2</sup></b>
	<b>Type de local adjacent</b>	Observé / mesuré	<b>un local chauffé</b>
	<b>Type de pb</b>	Observé / mesuré	<b>Dalle béton</b>
	<b>Isolation: oui / non / inconnue</b>	Observé / mesuré	<b>non</b>
Plafond	<b>Surface de plancher haut</b>	Observé / mesuré	<b>60,03 m<sup>2</sup></b>
	<b>Type de local adjacent</b>	Observé / mesuré	<b>un local chauffé</b>
	<b>Type de ph</b>	Observé / mesuré	<b>Dalle béton</b>
	<b>Isolation</b>	Observé / mesuré	<b>non</b>
Fenêtre 1 Est	<b>Surface de baies</b>	Observé / mesuré	<b>14.19 m<sup>2</sup></b>
	<b>Placement</b>	Observé / mesuré	<b>Mur 1 Est</b>
	<b>Orientation des baies</b>	Observé / mesuré	<b>Est</b>
	<b>Inclinaison vitrage</b>	Observé / mesuré	<b>vertical</b>
	<b>Type ouverture</b>	Observé / mesuré	<b>Fenêtres battantes</b>
	<b>Type menuiserie</b>	Observé / mesuré	<b>PVC</b>
	<b>Type de vitrage</b>	Observé / mesuré	<b>double vitrage</b>
	<b>Epaisseur lame air</b>	Observé / mesuré	<b>18 mm</b>
	<b>Présence couche peu émissive</b>	Observé / mesuré	<b>oui</b>
	<b>Gaz de remplissage</b>	Observé / mesuré	<b>Argon / Krypton</b>
	<b>Positionnement de la menuiserie</b>	Observé / mesuré	<b>au nu intérieur</b>
	<b>Largeur du dormant menuiserie</b>	Observé / mesuré	<b>Lp: 5 cm</b>
	<b>Type de masques proches</b>	Observé / mesuré	<b>Absence de masque proche</b>
	<b>Type de masques lointains</b>	Observé / mesuré	<b>Absence de masque lointain</b>
Fenêtre 2 Est	<b>Surface de baies</b>	Observé / mesuré	<b>6.02 m<sup>2</sup></b>
	<b>Placement</b>	Observé / mesuré	<b>Mur 1 Est</b>

	<b>Orientation des baies</b>	Observé / mesuré	<b>Est</b>
	<b>Inclinaison vitrage</b>	Observé / mesuré	<b>vertical</b>
	<b>Type ouverture</b>	Observé / mesuré	<b>Fenêtres fixes</b>
	<b>Type de vitrage</b>	Observé / mesuré	<b>double vitrage</b>
	<b>Epaisseur lame air</b>	Observé / mesuré	<b>18 mm</b>
	<b>Présence couche peu émissive</b>	Observé / mesuré	<b>oui</b>
	<b>Gaz de remplissage</b>	Observé / mesuré	<b>Argon / Krypton</b>
	<b>Positionnement de la menuiserie</b>	Observé / mesuré	<b>au nu intérieur</b>
	<b>Largeur du dormant menuiserie</b>	Observé / mesuré	<b>Lp: 5 cm</b>
	<b>Type de masques proches</b>	Observé / mesuré	<b>Absence de masque proche</b>
	<b>Type de masques lointains</b>	Observé / mesuré	<b>Absence de masque lointain</b>
	<b>Surface de baies</b>	Observé / mesuré	<b>7.74 m<sup>2</sup></b>
	<b>Placement</b>	Observé / mesuré	<b>Mur 1 Est</b>
	<b>Orientation des baies</b>	Observé / mesuré	<b>Est</b>
	<b>Inclinaison vitrage</b>	Observé / mesuré	<b>vertical</b>
	<b>Type ouverture</b>	Observé / mesuré	<b>Portes-fenêtres battantes</b>
	<b>Type menuiserie</b>	Observé / mesuré	<b>PVC</b>
	<b>Type de vitrage</b>	Observé / mesuré	<b>double vitrage</b>
	<b>Epaisseur lame air</b>	Observé / mesuré	<b>18 mm</b>
	<b>Présence couche peu émissive</b>	Observé / mesuré	<b>oui</b>
	<b>Gaz de remplissage</b>	Observé / mesuré	<b>Argon / Krypton</b>
	<b>Positionnement de la menuiserie</b>	Observé / mesuré	<b>au nu intérieur</b>
	<b>Largeur du dormant menuiserie</b>	Observé / mesuré	<b>Lp: 5 cm</b>
	<b>Type de masques proches</b>	Observé / mesuré	<b>Absence de masque proche</b>
	<b>Type de masques lointains</b>	Observé / mesuré	<b>Absence de masque lointain</b>
	<b>Surface de porte</b>	Observé / mesuré	<b>1.69 m<sup>2</sup></b>
	<b>Placement</b>	Observé / mesuré	<b>Mur 4 Ouest</b>
	<b>Type de local adjacent</b>	Observé / mesuré	<b>des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur</b>
	<b>Nature de la menuiserie</b>	Observé / mesuré	<b>Porte simple en bois</b>
	<b>Type de porte</b>	Observé / mesuré	<b>Porte opaque pleine</b>
	<b>Présence de joints d'étanchéité</b>	Observé / mesuré	<b>non</b>
	<b>Positionnement de la menuiserie</b>	Observé / mesuré	<b>au nu intérieur</b>
	<b>Largeur du dormant menuiserie</b>	Observé / mesuré	<b>Lp: 5 cm</b>
	<b>Type de pont thermique</b>	Observé / mesuré	<b>Mur 1 Est / Fenêtre 1 Est</b>
	<b>Type isolation</b>	Observé / mesuré	<b>non isolé</b>
	<b>Longueur du PT</b>	Observé / mesuré	<b>23.8 m</b>
	<b>Largeur du dormant menuiserie Lp</b>	Observé / mesuré	<b>Lp: 5 cm</b>
	<b>Position menuiseries</b>	Observé / mesuré	<b>au nu intérieur</b>
	<b>Type de pont thermique</b>	Observé / mesuré	<b>Mur 1 Est / Porte-fenêtre Est</b>
	<b>Type isolation</b>	Observé / mesuré	<b>non isolé</b>
	<b>Longueur du PT</b>	Observé / mesuré	<b>20.8 m</b>
	<b>Largeur du dormant menuiserie Lp</b>	Observé / mesuré	<b>Lp: 5 cm</b>
	<b>Position menuiseries</b>	Observé / mesuré	<b>au nu intérieur</b>
	<b>Type de pont thermique</b>	Observé / mesuré	<b>Mur 1 Est / Fenêtre 2 Est</b>
	<b>Type isolation</b>	Observé / mesuré	<b>non isolé</b>
	<b>Longueur du PT</b>	Observé / mesuré	<b>20 m</b>
	<b>Largeur du dormant menuiserie Lp</b>	Observé / mesuré	<b>Lp: 5 cm</b>
	<b>Position menuiseries</b>	Observé / mesuré	<b>au nu intérieur</b>

Pont Thermique 4	Type PT	Observé / mesuré	Mur 1 Est / Plafond
	Type isolation	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré	13.2 m
Pont Thermique 5	Type PT	Observé / mesuré	Mur 1 Est / Plancher
	Type isolation	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré	13.2 m

## Systèmes

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation	Observé / mesuré
	Année installation	X Valeur par défaut
	Energie utilisée	Observé / mesuré
	Façades exposées	Observé / mesuré
	Logement Traversant	Observé / mesuré
Chauffage	Type d'installation de chauffage	Observé / mesuré
	Nombre de niveaux desservis	Observé / mesure
	Type générateur	Observé / mesuré
	Année installation générateur	X Valeur par défaut
	Energie utilisée	Observé / mesuré
	Raccordement réseau urbain	Observé / mesuré
	Sous-station du réseau urbain isolés	Observé / mesuré
	Présence d'une régulation/Ajust,T° Fonctionnement	Observé / mesuré
	Type émetteur	Observé / mesuré
	Température de distribution	Observé / mesuré
Eau chaude sanitaire	Année installation émetteur	Observé / mesuré
	Type de chauffage	Observé / mesuré
	Equipement d'interruption	Observé / mesuré
	Présence comptage	Observé / mesuré
	Nombre de niveaux desservis	Observé / mesuré
	Type générateur	Observé / mesuré
	Année installation générateur	X Valeur par défaut
	Energie utilisée	Observé / mesuré

**Références réglementaires utilisées :**

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, 5 juillet 2024, décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

**Informations société :** Ariane Environnement 16 Avenue de Fredy 93250 VILLEMOMBLE

Tél. : 01.43.81.33.52 - N°SIREN : 452900202 - Compagnie d'assurance : AXA n° 10882805304

**À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :**

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

N°ADEME  
2494E3297686V

VENCH